



Non paiement de salaire et solde de tout compte

Par **PCiA_06**, le **29/03/2011** à **14:31**

Bonjour,

Je vous sollicite, en espérant que quelqu'un ait la bienveillance de me venir en aide.
J'ai été embauché en juin 2008 dans une SARL en qualité de Responsable Technique, dont un membre de ma famille est associé à 50% avec le gérant de la SARL.

A ce jour, nous avons établi ensemble une rupture conventionnelle du contrat de travail qui a été accepté par la Direccte.

Et le problème est que :

- un salaire de 2010 ne m'a toujours pas été versé
- un salaire de 2011 idem
- pareil pour le solde de tout compte

J'ai appris récemment que le gérant compte mettre la sarl en redressement judiciaire. De plus il compte trouver un remplaçant pour son statut de gérant...

Que dois-je faire? Sachant que je ne veux en aucun cas que son associé (un membre de ma famille) ne soit importuné.

Merci de m'éclairer !

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **16:53**

Bonjour,

Si l'employeur est défaillant, normalement l'[AGS](#) devrait prendre le relais dans la limite des garanties prévues à condition d'en faire la déclaration auprès du mandataire judiciaire...